

CARTES D'IDENTITE
LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

UNIQUEMENT SUR RDV : lundi 8h30-11h30 - mardi mercredi vendredi 14h00-16h30 -
jeudi 14h00-17h30 - samedi 9h00 à 11h30

FAIRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE SUR SITE ants.gouv.fr

1 photographie d'identité NORME ISO/IEC 19794-5 :2005, récentes (-de 6mois),
de face, taille du visage 3,2 x 3,6 cm, sur fond gris (fond blanc à proscrire),
parfaitement centrées, identiques, non découpées, en couleur, tête nue, non scannées

Extrait d'acte de naissance pour les majeurs EN ORIGINAL (-de 3 mois)
- à la mairie du lieu de naissance (si né en France)
- au Ministère des Affaires Etrangères, 11 rue de la Maison Blanche, 44941
Nantes Cedex 9 ou [https:// diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

Preuve de la nationalité française EN ORIGINAL (CNF par le greffe du TGI,
décret naturalisation ou réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité
française, carte d'identité du parent)

1 justificatif de domicile moins d'1an EN ORIGINAL (avis d'imposition ou de non-
imposition, taxe foncière ou habitation, facture EDF, Orange, ordures ménagères,
eaux...)

Carte nationale d'identité

déclaration de perte si perte de l'ancienne carte d'identité

Timbre fiscal 25 € (bureau de tabac) si perte ou vol ancienne carte d'identité
sécurisée fournir un document officiel avec photographie

POUR LES MAJEURS HERBERGES CHEZ UN TIERS :

pièce justificative du domicile de l'hébergeant

pièce d'identité de l'hébergeant

une attestation sur l'honneur de l'hébergeant sur papier libre, précisant la date de
l'hébergement

POUR LES MINEURS:

Copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois)

livret de famille

si parents divorcés : jugement de divorce (autorité parentale+mode garde+résidence)

pièce d'identité du représentant légal

**POUR REMPLIR LE FORMULAIRE, CONNAITRE NOM, PRENOMS, DATES ET LIEUX DE
NAISSANCE DE SES PARENTS** (si vous ne possédez pas d'acte de naissance)

**LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE POUR LE DEPOT ET LE
RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITE Validité 15 ans pour majeur, 10 ans pour
mineur (empreintes à partir de 12 ans)**